



L'ESCAPADE VÉNITIENNE

Du 10 au 13 septembre 2026

Cahier des charges

I. PRÉSENTATION DU PROJET

Depuis 2023, L'Escapade Vénitienne se déroule au mois de septembre. Durant quatre jours, la ville s'habille aux couleurs de l'Italie, avec des animations traditionnelles, un spectacle féerique la « Festa sull'acqua » et un incontournable marché de produits italiens qui installe ses chalets sur la place Soult.

II. OBJET DE L'APPEL À CANDIDATURE

L'appel à candidature a pour objet de mettre à disposition :

- Un espace de restauration composé d'une structure de 57 m² équipée de mobilier (tabourets et tonneaux), de son emplacement, ainsi que de deux chalets de 6 m². Cet espace est dédié à la vente de produits de restauration issus de la cuisine italienne. L'exploitant occupera l'ensemble de ces espaces du 10 au 13 septembre 2026.
- Un espace de vente – comprenant des chalets simples de 6m², des chalets doubles de 12m², des chalets de 34m², dédié à la commercialisation de produits issus de l'artisanat et de la gastronomie italienne. L'exposant occupera son espace du 10 au 13 septembre 2026.

Le marché italien est ouvert au public de 10h à 21h30.

L'exploitant/l'exposant devra être apte à prendre en charge l'ensemble des coûts nécessaires au fonctionnement de l'équipement et à l'exploitation de son activité commerciale.

La régie CASTRES Evènements portera une attention particulière aux projets qui mettront en valeur la gastronomie italienne, le savoir-faire, la qualité des produits proposés et les tarifs pratiqués.

III. CAHIER DES CHARGES ADMINISTRATIVES

1) Convention d'occupation privative du domaine public communal

L'occupation de l'espace mis à disposition sera formalisée par une convention d'occupation temporaire du domaine public, non constitutive de droits réels, non renouvelable, pour la durée d'ouverture du marché italien de l'édition 2026 de L'Escapade Vénitienne.

Elle sera consentie à titre personnel et ne pourra faire l'objet d'une cession ou d'une sous-location par l'occupant. Toutefois, les groupements d'entreprises sont autorisés.

2) État des lieux

L'espace mis à disposition de l'exploitant fera l'objet d'un état des lieux et de la remise d'une caution selon les tarifs ci-après.

À l'issue de la période d'exploitation, l'espace devra être rendu dans son état initial. Faute d'exécution de cette obligation, la régie CASTRES Evènements procédera à la remise en état aux frais de l'exploitant.

3) Assurances

L'exploitant/l'exposant devra souscrire toutes les assurances garantissant les risques de dommages aux biens et sa responsabilité civile, ainsi qu'une assurance professionnelle. Il renonce à tout recours contre la régie CASTRES Evènements et contre la Ville de Castres.



Il fournit à la Régie Castres Evénements une attestation d'assurance couvrant la manifestation pour :

- Responsabilité Civile
- Dommages causés aux installations,
- Dommages éventuels causés aux tiers

Cette attestation d'assurance couvrant son activité durant la période de l'Escapade Vénitienne doit être remise à la Régie Castres Evénements avec la convention signée.

4) Démarches administratives

L'exploitant/l'exposant devra effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à l'exploitation de son activité commerciale et respecter la réglementation liée à l'activité exercée.

Déclaration sanitaire et vente d'alcool

Les exposants proposant à la vente des denrées alimentaires devront fournir une copie de leur déclaration d'identification auprès de l'autorité sanitaire compétente.

Pour les exposants établis en France, il s'agit de la déclaration effectuée auprès de la Direction départementale de la protection des populations ou de la DDETSPP.

Pour les exposants établis dans un autre État membre de l'Union européenne, un document équivalent délivré par l'autorité compétente du pays d'origine (enregistrement sanitaire, déclaration d'activité alimentaire ou document équivalent) sera accepté.

Tous les exposants devront respecter les prescriptions du Règlement (CE) n° 853/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires.

Cette déclaration devra être transmise à l'organisateur en même temps que la convention signée. Le défaut de transmission de ce document dans le délai imparti pourra entraîner le refus ou l'annulation de la convention.

La vente de boissons alcoolisées est soumise à la détention d'une licence appropriée délivrée conformément à la réglementation française. À ce titre, les exposants devront disposer d'une autorisation ou licence délivrée par la commune ou l'autorité compétente. Sans cette autorisation, toute vente d'alcool est interdite.

Les exposants s'engagent à respecter la législation en vigueur, notamment l'interdiction de vente d'alcool aux mineurs et l'affichage réglementaire.

5) Tarification*

• **Restauration**

	Location	Caution
Équipements		
Structure 57 m ²	1 650,00 €	1 650,00 €
2 x chalets 6 m ²	200,00 €	400,00 €
	Tarif	
Fluides		
Raccordement obligatoire	100,00 €	
Forfait électrique 3 kVA – 16 A	50,00 €	
Forfait électrique 12 kVA – 32 A	425,00 €	
Forfait branchement eau	15,00 €	

• **Marché italien**

Équipements	Location	Caution
Chalet simple 6 m ² (3 m x 2 m) ⁽¹⁾	100,00 €	200,00 €
Chalet double 12 m ² (6 m x 2 m) ⁽¹⁾	200,00 €	200,00 €
Chalet Travet 34 m ² ⁽¹⁾	350,00 €	350,00 €

Emplacements sans chalet ⁽¹⁾	Tarif
Entre 3 et 6 m ²	70,00 €
Entre 6 et 10 m ²	100,00 €
Entre 10 et 30 m ²	250,00 €
Supérieur à 30 m ²	350,00 €

Fluides ⁽¹⁾	Tarif
Raccordement obligatoire	100,00 €
Forfait électrique 3 kVA – 16 A	50,00 €
Forfait électrique 12 kVA – 32 A	425,00 €
Forfait branchement eau	15,00 €

⁽¹⁾ Tarifs sous réserve de validation par le Conseil d'administration.

* Tarifs susceptibles d'évoluer. Les candidats retenus seront informés avant la signature de la convention.

Ces tarifs s'appliquent pour la période du 10 au 13 septembre 2026 (sous réserve de validation par le Conseil municipal).

Le montant de la caution sera restitué à l'exploitant/l'exposant après la fermeture du marché italien de L'Escapade Vénitienne :

- Si aucun dégât n'est constaté,
- Si les plages obligatoires d'ouverture ont été respectées,
- Si les termes du règlement ont été respectés,
- Si les termes de la convention ont été respectés.

Dans le cas contraire, la régie CASTRES Evènements conservera de plein droit la caution, en tout ou partie, selon le barème annexé à la convention.

6) Charges de fonctionnement

L'exploitant/l'exposant sera le seul responsable de sa gestion financière, notamment vis-à-vis des fournisseurs et du personnel employé. Il devra fournir les prestations contractuelles, conformément au cahier des charges et à la convention signée par les deux parties, moyennant les prix convenus.

La gestion des déchets est à la charge de l'exploitant.

7) Évènements et nuisances sonores

L'exploitant/l'exposant s'engage à n'organiser aucun évènement ou animation sans avoir pris attache de la régie CASTRES Evènements.

La musique est interdite dans les chalets et tolérée dans l'espace de restauration après l'extinction de la sonorisation générale.

Il s'engage également à réduire au maximum les nuisances sonores, particulièrement lors des opérations de montage et démontage.

8) Enseigne, affichage commercial et décoration

L'exploitant/l'exposant s'engage à décorer et maintenir sa structure et son emplacement en bon état. Il devra se conformer aux directives qui pourront lui être données à ce sujet par la régie CASTRES Evènements notamment en termes d'enseigne et d'affichage commercial. Ces derniers doivent être placés à l'intérieur de la structure. Les chevalets, flammes, enseignes lumineuses et autres supports promotionnels sont interdits à l'intérieur et l'extérieur des chalets et de la structure.

IV. RESPONSABILITÉ DE L'EXPLOITANT

L'exploitant/l'exposant est responsable de tous les torts et dommages qui pourront être occasionnés aux personnes et aux choses par son fait ou par celui du personnel sous ses ordres. Il devra, en conséquence, assurer la réparation des dégâts et des dommages de toute nature causés à la régie CASTRES Evènements, aux usagers et aux tiers, du fait de son activité ou de sa négligence.

La régie CASTRES Evènements assure le gardiennage du marché italien de L'Escapade Vénitienne sur ses horaires de fermeture.

La responsabilité de la régie CASTRES Evènements ne pourra être recherchée en raison des vols, dégradations et dommages susceptibles de survenir au matériel et aux marchandises de l'exploitant pour quelque cause que ce soit.

V. CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES

Le candidat retenu s'engage à :

- Maintenir, à ses frais, les lieux occupés en bon état. Procéder au nettoyage, à l'entretien courant de tout son équipement et à l'évacuation des ordures ménagères dans les lieux prévus à cet effet,
- Effectuer, dans tous les espaces occupés, le nettoyage spécialisé ainsi que tout entretien spécifique à



l'activité,

- Prendre toutes dispositions nécessaires pour éviter le développement des insectes et rongeurs,
- Se conformer aux lois et décrets en vigueur concernant le commerce et à la réglementation particulière pour les produits mis en vente, en matière d'hygiène, de sécurité et de salubrité.

En cas de perte, de dégradation ou de vol, la responsabilité de la régie CASTRES Evènements ne pourra être engagée.

VI. PROPOSITION DES CANDIDATS

Il est demandé aux candidats :

- Une lettre de candidature exposant notamment l'intérêt porté à cette opération et les éléments qui qualifient le candidat pour la réaliser.
- Les références professionnelles. L'expérience sera un élément déterminant dans le choix du candidat.
- Le mémoire technique comprenant le concept avec :
 - La carte de restauration (issue de la cuisine et des spécialités italiennes) diversifiée de qualité et ses tarifs*,
 - La carte des boissons et tarifs (Licence III) *,
 - Les moyens de paiement acceptés dont la carte bancaire*,
 - Les photos des produits proposés à la vente et leurs tarifs.
- Les pièces administratives suivantes : extrait KBIS, attestations sociales et fiscales, attestation judiciaire, copie du jugement en cas de redressement judiciaire, attestations d'assurances et toutes autres pièces nécessaires à l'appréciation du candidat par la régie CASTRES Evènements.

Les candidats peuvent se présenter seul ou en groupement solidaire ou conjoint.

Aucun candidat ne pourra participer à plusieurs groupements faisant acte de candidature à la présente consultation. La composition du groupement ne pourra en aucun cas être modifiée entre la date de remise du dossier et la signature de la convention, sauf si cette modification vise à ajouter un ou plusieurs membres au groupement. Dans ce cas, l'accord de la régie CASTRES Evènements devra être obtenu par écrit, préalablement.

**espace restauration uniquement*

Les critères de sélection pris en compte sont :

- Le respect de la thématique de L'Escapade Vénitienne et de son concept de restauration,
- La diversité et la qualité des produits,
- L'expérience et les références professionnelles.

La régie CASTRES Evènements se réserve le droit de faire modifier la carte de restauration.

VII. POUR CANDIDATER

Le dossier de candidature, rempli et signé, est à retourner par courrier selon les indications mentionnées :

*À l'attention de Madame la Directrice
CASTRES Evènements - 1, place de l'abattoir - 81100 CASTRES*

À la clôture, une commission de sélection se prononcera sur les candidatures reçues. L'exploitant/l'exposant retenu en sera informé par courrier et sera invité à signer la convention portant l'autorisation d'occupation du domaine public. Pour les non retenus, un mail leur sera adressé, aucune réponse ne sera communiquée par téléphone.

La participation à l'Escapade Vénitienne ne sera considérée comme ferme et définitive qu'après réception par les organisateurs de la **convention dûment signée, de l'ensemble des documents demandés et du règlement correspondant**, effectué par chèque ou par virement.

Le versement de la caution devra intervenir par chèque ou espèces au plus tard le jour de l'installation.

VIII. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les candidats souhaitant obtenir des renseignements complémentaires devront formuler leur demande par mail, à l'adresse suivante : contact@castresevenements.fr.

